

Ville de Montpellier/ Direction Déléguée Animations de proximité - Jeunesse –
Service Vie associative

Programme des **RDV ASSOCIATIFS 2025**

MARS - AVRIL

Contenu détaillé des programmes organisés en présentiel
à la Maison de la Démocratie (sauf pour le café info)
16, rue de la République – 34000 Montpellier

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter
l'Espace Ressources/Pôle Conseils au 04 34 88 75 25

RDV n° 1
Formation « Ecrire son projet associatif de manière collective »

Objectif :

Cette formation vise à aider les responsables d'associations à dynamiser l'écriture, la mise à jour collective du projet associatif.

Contenu et déroulement:

La journée s'appuiera sur la méthodologie de projet

- le but du projet associatif
- le contenu du projet associatif

1. Qu'est-ce qu'un projet associatif ? L'enjeu de son écriture

- Le projet associatif : définition
- Distinction avec autres documents fondateurs : statuts, projet pédagogique, éducatif
- Le rôle fédérateur du projet associatif dans la vie de l'association

2. L'écriture du projet associatif par étapes (à partir d'une trame fournie aux participants)

2.1 D'où venons-nous, Que sommes-nous ?

Se situer pour donner du sens à ses actions

Exercice : Décrire son association et son projet

Exercice : Faire le point sur la situation de l'association : tableau MOFF

2.2 Vers quoi voulons nous aller ?

Exercice : Formuler les attentes, les souhaits,

Lister les priorités, formuler une ligne directrice commune (orientations)

2.3 Comment voulons-nous y aller ?

Exercice : énumérer les principales actions à mettre en place pour répondre aux orientations fixées

Exercice : construire un calendrier à long terme

3. Le document, sa mise en forme

Exemple de plan /trame, mises en forme

4. Animer l'écriture du projet

Exercice : programmer les étapes de travail/validation collective du document

5. Bilan de la journée de formation

METHODE PEDAGOGIQUE

-accompagnement à la formulation écrite

-échange de pratique

-méthodologie de projet

Organisation :

Il sera demandé aux participants d'apporter tout document utile à la compréhension du projet associatif (statuts, projet pédagogique, etc.).

Nombre de participants : 10

Date : Mardi 18 Mars 2025

Horaire : 9h15/16h30 (avec une pause déjeuner de 12h15 à 13h30)

RDV n°2
Formation « Concevoir son budget prévisionnel et compte de résultat »

Objectif :

Cette journée participative vise à aider les dirigeants associatifs à mieux appréhender la conception et la conduite de leur budget prévisionnel et de leur compte de résultat. Cette formation abordera des notions de base de comptabilité. Elle s'adressera à des débutants. Les associations peuvent apporter leurs documents comptables.

Contenu :

La comptabilité associative est parfois complexe pour les dirigeants des associations. Véritable domaine de compétences spécifiques « la comptabilité » d'une association va dépendre de différents paramètres : les obligations légales, la méthode comptable adoptée, le niveau de compétence des administrateurs et les outils utilisés etc. Des éléments qu'il est important de comprendre dans leur ensemble sans pour autant être « expert ». Lors de cette formation nous présenterons les bases de la comptabilité associative et les points de repères pour comprendre et construire les principaux documents de synthèse : Budget Prévisionnel et Compte résultat.

Déroulement :

- Notions de base en matière de comptabilité associative :
 - Obligations de base et utilité de la comptabilité au sein d'une association,
 - Rôle du trésorier.e et responsabilités des dirigeants
 - Découverte du plan comptable associatif, outils simples, archivage...
 - Distinction entre comptabilité de trésorerie et d'engagement, les CVN ...)
 - Les dons en nature, les remboursements de frais et l'abandon de frais
- Zoom sur la composition des documents de synthèse :
 - Budget prévisionnel :
 - Budgétiser le Fonctionnement : Prévoir le Fonctionnement de l'année suivante
 - Budgétiser un Projet : Prévoir les dépenses et des recettes liées au Projet
 - Compte de résultat :
 - Dépenses et recettes
 - Contribution Volontaires en Nature
 - Cas pratique via une demande de subvention : élaboration d'un budget prévisionnel (de la structure, de l'action) et d'un compte de résultat tenant compte des CVN.

Organisation :

Nombre de participants : 12

Date : Jeudi 20 Mars 2025

Horaires : 9h15/16h30 (avec une pause déjeuner de 12h15 à 13h30)

RDV n°3
Formation « Panorama des sources de financements publics des associations »

Cette formation a pour objectif d'aider les responsables d'associations présents à obtenir des pistes afin de diversifier leurs financements. Elle abordera spécifiquement les financements publics (compétences des différents acteurs, types de financements, calendrier des appels à projet etc.).

Objectifs :

- Identifier le cadre juridique du financement public des associations
- Définir une stratégie de mobilisation de fonds publics
- Savoir rédiger un projet et construire un budget pour développer ses ressources publiques

Contenu et déroulement:

- Contexte juridique du financement public des associations
- Principaux financeurs publics et financements les plus courants dans le secteur associatif : subventions, aides à l'emploi...
- Modes de financements : subvention, DSP, marchés publics, appel à projets...
- Les différentes étapes de la recherche de subvention : le projet, le tour de table financier, le montage du dossier, la demande officielle, réalisez – valorisez, l'après : rendre compte
- Focus : comment identifier les financeurs publics, leurs compétences, les appels à projet.
- Cas pratique : demande de subvention (budget prévisionnel, objectif et indicateurs d'évaluation)
- Les facteurs clés de succès pour réussir sa demande
- Réaliser sa demande en ligne
- Savoir rendre compte

Organisation :

Nombre de participants : 12

Date : Vendredi 21 Mars 2025

Horaires : 9h15/16h30 (avec une pause déjeuner de 12h15 à 13h30)

RDV n°4
Formation « Panorama des sources de financements privés des associations »

Cette formation a pour objectif d'aider les responsables d'associations présents à obtenir des pistes afin de diversifier leurs financements. Cette journée abordera la diversité des financements privés possibles : financements participatifs, mécénat, sponsoring, fondations etc.

Objectifs :

- Comprendre les notions et caractéristiques du mécénat, sponsoring et financement participatif
- Connaître la méthodologie pour une recherche de partenaires privés efficaces

Contenu et déroulement:

- Quels moyens pour financer son projet associatif : les différentes sources de financement (cotisations, prestations, recettes d'activité, subventions, dons, partenariat, financement participatif...)
- Quelles réglementations associées à chaque type de ressources
- Quiz d'autoévaluation ludique : les sources de financement
- Développer les recettes d'activité
- Méthodologie de recherche de financements privés : mécénat et parrainage
- Cas pratique : réaliser un dossier de partenariats privés (sponsoring ou mécénat)
- Méthodologie de pour monter un projet financement participatif
- Les achats solidaires : comment développer cette source de financement

Organisation :

Nombre de participants : 12

Date : Mardi 25 Mars 2025

Horaires : 9h15/16h30 (avec une pause déjeuner de 12h15 à 13h30)

RDV n°5
Formation « Savoir communiquer en public et conduire une réunion »

Objectifs :

Cet atelier vise à aider les dirigeants associatifs à découvrir au travers de différents exercices et simulations, les bases et techniques d'expression orale lors de la première journée. La seconde sera consacrée à la découverte des différentes typologies de réunion et leurs méthodologies.

Contenu et déroulement:

1er jour

Articulation et voix

- Exercices d'articulation et de diction
- Travail de placement de la voix et d'écoute

La posture

- Les différentes postures d'expression orale
- Travail de placement de la voix et de l'écoute

La gestion du stress en expression orale

- Exercices de réduction du stress
- Entraînement à la gestion du stress

Confiance en soi et conviction

- Développement de sa présence et de sa confiance en soi
- Détermination de la motivation professionnelle (Utilisation de la PNL)

Simulations de présentation orale

- Jeux de présentations et de valorisations croisées
- Préparation à la présentation individuelle orale
- Préconisation des pistes d'améliorations

2ème jour

Définition des différentes présentations orales

- Le pitch, la conférence
- La conduite et l'animation de réunion
- Le rdv professionnel

Construction des présentations

- Construire et structurer son discours préparé et immédiat
- Rendre le contenu vivant
- Mise en application et simulation

Transmettre une émotion

- Rythmer son discours et le rendre sincère
- Adapter son discours en fonction de ses objectifs de communication
- Développer sa singularité pour améliorer sa force de persuasion
- Travailler devant la caméra, auto-évaluation et pistes d'amélioration de la part du formateur

Evaluation des acquis et bilan

- Retour des participants
- Observation par le formateur durant les mises en situation, analyses et propositions de pistes d'amélioration.

Organisation :

Nombre de participants : 10

Date : Jeudi 27 et vendredi 28 Mars 2025

Horaires : 9h15/16h30 (avec une pause déjeuner de 12h15 à 13h30)

RDV n°6
Formation « Responsabilités de l'association et de ses dirigeants »

Objectif :

Qu'est-ce qu'être responsable, qui est responsable, quand et pourquoi ? Régulièrement les administrateurs sont amenés à se poser ces questions et à s'interroger sur les risques que peuvent rencontrer leur structure. Cette formation a pour objectif de répondre à ces interrogations. Elle doit permettre aux associations de mieux comprendre et évaluer les risques en matière de responsabilité civile et pénale.

Contenu pédagogique :

- La responsabilité de l'association, personne morale : la responsabilité civile et la responsabilité pénale.
- La responsabilité du dirigeant de l'association : la responsabilité civile et pénale, la responsabilité financière et fiscale.
- La responsabilité de l'employeur.
- Les assurances responsabilité.

Déroulement :

Cet atelier permettra aux dirigeants de connaître les différents types de responsables et de responsabilités. Il distinguera la responsabilité de l'association de celle des dirigeants ; mais aussi les responsabilités civile et pénale à travers des exemples concrets. Cet atelier abordera également la notion d'assurance, en distinguant celles qui sont obligatoires et celles facultatives.

- 1) Situer la personne morale « association » dans le cadre légal : rappel loi 1901, notion de personne morale
- 2) Etablir les responsabilités des dirigeants de l'association au regard des statuts et du fonctionnement interne de l'association
- 3) Différencier la responsabilité civile et la responsabilité pénale : 2 logiques différentes
 - Illustration :
 - Responsabilité pénale : des personnes physiques / des personnes morales
 - Responsabilité civile : : des personnes physiques / des personnes morales
 - Recherches de responsabilités :
 - Cas pratiques de responsabilités engagées dans le cadre associatif + zoom sur la faute de gestion
 - Exemples

4) Couvrir certaines responsabilités par une assurance : Quelles assurances ? Comment s'assurer ? Vérifier sa couverture.

- Pourquoi s'assurer ?
- Qui doit ou peut être assuré ?
- Quels sont les différents types d'assurances ?
- Zoom sur l'assurance en responsabilité civile
- Cas particulier de l'assurance individuelle accident

5) Evaluer et limiter les risques au sein de l'association :

- Un outil simple inspiré du Code du Travail : le tableau d'évaluation des risques associatifs

Organisation :

Nombre de participants : 12

Date : Mardi 8 Avril 2025

Horaires: 9h15/16h30 (avec une pause déjeuner de 12h15 à 13h30)

RDV n°7
Formation « Sensibiliser aux violences sexistes et sexuelles ».

Objectif :

Une femme sur trois a déjà été harcelée ou agressée sexuellement sur son lieu de travail (IFOP, 2019) et une femme sur dix est victime de violences conjugales au cours de sa vie (enquête VRS). Les violences sexistes et sexuelles sont un risque à intégrer à la fois dans l'organisation du travail ou du fonctionnement associatif, ainsi que dans la prise en charge des personnes reçues.

Postulat : Les violences faites aux femmes constituent la résultante d'une exacerbation de rapports sociaux inégalitaires de sexe et de genre. De nombreuses démarches de sensibilisation et de formation sont à déployer dans toute structure employeuse.

Séquence 1 – A) IDENTIFIER Les violences faites aux femmes : de quoi parle-t-on ? A quelles situations concrètes les violences de couple, sexuelles et sexistes se rapportent en milieu professionnel ? 1h30 [9h15-10h45]

Objectifs : combattre les idées reçues, définir les violences faites aux femmes ; comprendre à quelles situations de travail elles sont exercées

Contenus abordés :

- Violences conjugales, intrafamiliales, sexuelles et sexistes (*définitions et éléments statistiques*)
- Typologie des formes (*physiques, psychologiques, verbales, sexuelles, économique, administratives, cyberviolences...*) et contextes des violences (*couple, famille, école, travail, espace public...*).
- Les notions de harcèlement sexuel, d'agression sexuelle et d'agissement sexiste.
- Les enjeux liés au consentement (*élasticité, traduction juridique et qualification au plan pénal*).
- Les violences faites aux femmes : un véritable objet de santé et de citoyenneté.

Séquence 1 – B) COMPRENDRE Le continuum et la complexité des processus et mécanismes (psychiques) internes et externes (socio-politiques) liées à ces violences (chez la personne qui les subie, chez la personne qui les exerce) 1h30 [10h45-12h15]

Objectifs : connaître et comprendre le continuum des violences de couple, sexuelles et sexistes ; discerner les enjeux institutionnels et sociétaux liés à la prévention et prise en charge.

Contenus abordés :

- *Éléments statistiques*
- *Le cycle de la violence*
- *Les facteurs de risques*
- *Les impacts et conséquence sur la victime*
- *Le psycho-trauma*
- *Les possibles causes du comportement violent*
- *Impacts sur la carrière professionnelle et les conséquences pour la structure employeuse*

Ces violences ne sont pas seulement un problème individuel, mais un véritable enjeu de société qui nécessite une action collective pour être éradiquées.

Séquence 2 – A) PROTÉGER : les responsabilités de l'employeur en matière de violences de couple, sexuelles et sexistes au travail 1h30 [13h30 – 15h00]

Objectifs : connaître les principes généraux de prévention dans le secteur public, les obligations légales qui reposent sur les employeurs et leur mise en œuvre et comprendre les principes entre présomption d'innocence et obligation de protection.

Contenus abordés :

Cadre de la loi : L'article L. 4121-1 du Code du travail ; La loi du 6 août 2012 ; La loi du 8 août 2016 La loi du 5 septembre 2018

- *Interdiction du harcèlement sexuel / Interdiction des sanctions contre les victimes et les témoins [L.133 du Code Général de la Fonction Publique (133-1, 133-2, 133-3)]*
- *Protection fonctionnelle : La loi du 13 juillet 1983 ; L'article L.134-1 et L. 134-5*
- *Circulaire du 4 mars 2014 relative à la lutte contre le harcèlement dans la fonction publique*
- *Les dispositions de la loi en matière de protection de la victime et de sanction du harceleur*
- *Obligation de réaction, d'enquête et de réparation.*
- *Recours gracieux / recours hiérarchique*
- *Recours contentieux (le recours référé-provision en matière de refus de protection fonctionnelle, le recours pour excès de pouvoir ; le recours de plein contentieux)*
- *Le formalisme.*

La notion de faisceau d'indices concordants et les règles de preuves spécifiques en droit du travail et en droit pénal ; Preuve pénale et preuve administrative : des techniques comparables pour des règles différentes.

Séquence 2 – B) PREVENIR des violences sexistes et sexuelles au travail. Conduites à tenir et circuits d'orientation [15h00-15h30]

Objectifs : connaître et faire appliquer les recommandations en matière de prévention en milieu professionnel ; savoir recueillir la parole, être capable d'orienter et d'aider la victime dans ses démarches.

Contenus abordés :

La communication interne : comment créer un climat de confiance pour libérer la parole ?

Le protocole de protection et de sécurité : quelles modalités d'application ?

Le déploiement d'actions de prévention et le référent harcèlement sexuel

La procédure de signalement donnant lieu à une enquête interne

La posture d'écoute, les conduites à tenir : cas concrets (que faire si l'auteur des violences est un salarié, un partenaire, un sous-traitant de l'employeur?)

Les lieux d'orientation et d'accompagnement spécialisés : comment orienter et soutenir la victime au long cours ?

Les représentants du personnel, L'inspection du travail. Les associations de lutte contre les VSS.

Analyse de situations.

Documentation ressources : guides de pratiques, kit et supports de communication et de sensibilisation, fiches réflexes.

Organisation :

Nombre de participants : 12

Date : Jeudi 10 Avril 2025

Horaires : 9h15/16h30 (avec une pause déjeuner de 12h15 à 13h30)

RDV n°8
Formation « Gestion de conflits ».

Objectif :

Les objectifs de la formation visent à diagnostiquer et analyser les différents types et niveaux de conflits. Reconnaître sa sphère d'influence pour traiter le conflit. Gagner en confort et en efficacité dans la gestion des conflits. Aborder avec efficacité l'après conflit, retrouver la confiance.

Sous-objectifs / Indicateurs :

- Être en capacité de diagnostiquer et analyser les différents types et niveaux de conflits
- Être en mesure d'identifier l'impact et les conséquences
- Être en capacité de mettre en œuvre un plan d'action efficace visant sa résolution
- Accompagner avec bienveillance et sérénité les acteurs pour gagner en confiance / réduire l'impact post-conflit

Méthode pédagogique :

- Analyse des profils et des Caractéristiques
- Mise en situation
- Echange de pratique

Déroulement :

- Comprendre les mécanismes du conflit
- Mieux se connaître pour mieux maîtriser ses réactions et ses émotions
- Apprendre à arbitrer et arbitrer sans s'impliquer
- Se reconstruire après un conflit

Organisation :

Nombre de participants : 12

Date : Mardi 29 Avril 2025

Horaires : 9h15/16h30 (avec une pause déjeuner de 12h15 à 13h30)

RDV n°9
Réunion café info «Rencontre avec France Bénévolat et Passerelles & Compétences»

Contenu :

Il est essentiel d'assurer la continuité de vos activités et de développer les projets qui vous tiennent à cœur. La recherche de bénévoles compétents, engagés et fidèles est une priorité constante, que ce soit pour vos activités régulières, la préparation de la succession de votre conseil d'administration ou la réalisation de nouvelles actions.

La réalisation d'un projet, la communication d'un nouveau service ou un suivi juridique ou comptable viennent parfois ralentir votre dynamique ou surcharger vos bénévoles.

France Bénévolat et Passerelles & Compétences, avec leurs antennes montpelliéraines, peuvent vous aider à répondre à tous ces besoins.

Cette rencontre sera l'occasion idéale d'échanger directement avec leurs représentants et de bénéficier du soutien adapté à votre situation.

Nous espérons vous voir nombreux au cours de cette journée, prêts à explorer de nouvelles opportunités pour le développement de votre association et pour l'engagement de vos bénévoles.

Organisation :

Nombre de participants : 50

Date et lieux à déterminer en fonction du nombre d'inscrits

Intervenants : Fance Bénévolat 34 et Passerelles&compétences

RDV n°10
Réunion café info «Organiser un évènement sur l'espace public»

L'organisation d'événements sur le domaine public est une composante essentielle de la vie urbaine. Que ce soit pour des festivals culturels, des foires caritatives, des événements commerciaux ou d'autres rassemblements festifs, ces occasions offrent aux citoyens l'opportunité de se réunir, de célébrer et d'échanger, contribuant ainsi à la vitalité et au dynamisme de notre territoire

Toutefois, il est impératif de prendre en considération les enjeux liés à la sécurité des participants et des biens, à la salubrité et à la tranquillité publique pour assurer le succès de chaque manifestation.

Pour cela, la ville de Montpellier met à votre disposition un guide des manifestations.

Objectif:

Cette session vise à permettre aux responsables d'associations présents à mieux appréhender comment organiser un évènement sur l'espace public en s'appuyant notamment sur le guide « J'organise un évènement sur l'espace public » mis à disposition par la ville.

Organisation :

Nombre de participants : 50

Date et lieux à déterminer en fonction du nombre d'inscrits

Intervenants : Service Vie associative et service ODP

RDV n°11
Visite du centre de tri DEMETER

Dans le but de sensibiliser le plus grand nombre au tri, le pôle Déchets Cycle de l'Eau (DCE) se propose d'organiser des visites du centre de tri Demeter. Le service Vie associative s'est proposé de soutenir cette initiative en la proposant aux associations.

Le centre de tri Déméter trie depuis 1994 les différents types de déchets recyclables et oriente chacun vers la filière qui lui est propre. Les papiers et les cartons, les plastiques, le fer et l'aluminium déposés dans vos poubelles jaunes sont quotidiennement triés dans le centre de tri Demeter.

L'équipement offre une plus grande capacité de production et un processus modernisé plus performant. Demeter est maintenant capable de traiter 35 000 tonnes de déchets par an, contre 22 000 avant les travaux.

Désormais, tous les emballages et papiers plastiques y sont triés. Il traite même de nouveaux déchets plastiques, comme les pots de yaourt ou les films alimentaires.

Organisation :

Nombre de participants : groupe de 15 personnes

Nous transmettons au Pôle DCE vos coordonnées afin que vous intégriez une visite.

N'hésitez pas lors de votre inscription de nous indiquer le nombre de participant.

Durée de la visite : 1h30

Centre Demeter
2549 avenue de Maurin Zac Garosud
34070 MONTPELLIER